



LA PLUME

Bulletin municipal de Saint-Règle

N° 39 OCTOBRE 2015



EDITORIAL

Malgré la baisse des dotations de l'état et l'obligation de réaliser des documents normatifs de plus en plus exigeants et coûteux, nous avons décidé de privilégier la sécurité de nos habitants et l'accessibilité de nos bâtiments publics, ceci, sans augmenter les impôts.

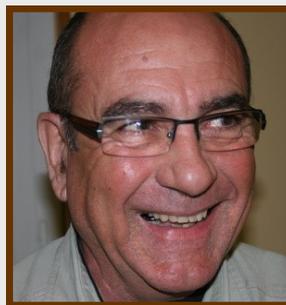
Ainsi, après la réfection de la clôture et du portillon de l'école, nous allons installer :

- un ralentisseur et un stop route de Juscors.
- Des chicanes sur les chemins piétons.
- Une porte et une rampe pour les personnes handicapées dans la salle polyvalente, l'ouvrant ainsi sur le jardin qui sera clôturé et rendu accessible aux utilisateurs.
- Les 4 portes de la salle des mariages vont être changées non seulement pour l'accessibilité, mais aussi afin d'améliorer notre performance énergétique.

Nous espérons vous retrouver nombreux à la Fête de la Lumière du samedi 12 décembre prochain, et restons à votre disposition.



LES ORGANISATEURS



GUY BROUSSET

Elu Conseiller Municipal en mars 2014, Guy est décédé le 1er mars de cette année.

Il avait 60 ans.

Militaire retraité, il était notre correspondant défense et avait en charge notre « Document Unique » veillant ainsi à la sécurité et au bien-être de nos agents municipaux.

Il siégeait à la commission voirie et bâtiments de la CCVA.

Son sourire, sa gentillesse et sa disponibilité nous manquent.

OPERATION « AMASSE PROPRE »

Le 28 mars était le rendez-vous annuel auquel chacun de nous est convié, afin d'éliminer de nos fossés et chemins des déchets en tous genres qui ont nécessité deux voyages à la déchetterie

Tous les bénévoles se sont retrouvés ensuite devant un verre de l'amitié et un repas froid dans une ambiance chaleureuse.

**EXPO AQUARELLE**

Le 25 avril dernier vous avez eu la possibilité d'admirer dans notre église l'exposition d'aquarellistes amateurs organisée par Madame Martine Samoyau et ses élèves de première année de cours. (qu'elle assure gratuitement)



Ce fut un réel succès.

14 JUILLET LE DEJEUNER REPUBLICAIN

La remise, par Madame le Maire, du « diplôme de la famille » à Madame **POIRIER Micheline** entourée de sa famille.



Nous avons délaissé le préau de l'école pour nous installer dans le jardin de la mairie, rassemblés joyeusement autour du « COCHON DE LAIT GRILLE » cuisiné patiemment par René BERRUER, notre populaire agent municipal.

Une centaine de convives étaient présents.

Tous ont participé aux différentes activités proposées et à

la traditionnelle tombola avec quelques beaux lots.

**LE CLUB DE L'AMITIE**

Le club des anciens se réunit chaque 3ème mercredi à 12h30. C'est avec plaisir qu'ils accueillent, sans distinction d'âge, ceux qui souhaitent partager à l'occasion du repas, des conversations ou des jeux de société. Un moment d'échange transgénérationnel

Pour toute autre information : Son Président, Monsieur MOUSTROUS (02 47 30 40 94)

La cotisation annuelle est de 16 euros— la participation au repas : 13 euros



Pour sa 32ème édition, notre Fête de l'Œuf a bien mal commencé: une pluie continue a découragé les brocanteurs qui étaient arrivés tôt le matin. Mais en fin de matinée, un rayon de soleil a fait sortir les promeneurs qui ont ainsi pu se régaler des traditionnelles omelettes et grillades.

Le beau temps persistant l'après-midi a permis aux lanceurs et à leurs receveurs d'envahir l'œufodrome, où petits et grands s'en sont donnés à cœur joie, à défaut de battre le record du lancer de l'œuf !

Par ailleurs les jeux anciens en bois disposés sur le terrain et en libre accès ont connu un grand succès.



Un grand merci à tous ceux qui rendu cette fête possible et qui ont permis que ce rendez-vous reste convivial et se déroule dans la bonne humeur !!

Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour l'année prochaine !



L'ALOS (L'Association Loisirs Omni Sports)

L'Association Loisir Omnisport de Saint-Règle (A.L.O.S.) propose depuis plus de 30 ans diverses activités pour divertir ses habitants.

Plusieurs changements ont eu lieu en début d'année 2015 avec un renouvellement du bureau et une orientation plus sportive pour l'association.

Ainsi, l'A.L.O.S. se propose d'organiser et de faire découvrir différentes activités sportives pour tous les âges et tous les niveaux, en gardant le principe de convivialité :

- Raid multisports familial
- Départ groupé pour effectuer des sorties VTT, courses à pieds, etc...
- Soirée à thèmes (comme la retransmission des matchs de rugby)

NOTA : La municipalité a repris à son compte l'organisation de la fête de l'œuf et du concours de belote.



Le raid multisports familial du dimanche 4 octobre.

Le BUREAU est constitué de : Monsieur FOURNIER Président, et de Messieurs ROUAT & OMASSON

LE YOGA

dispensé par **Yann CONSTANZA (Professeur diplômé de l'école Européenne André Van Lysebeth- Membre du FIDHY**

tel. 06 70 30 20 62 / 02 47 23 46 33 6 <http://yoga-yann-constanza.fr>

Le 29 août, Yann Constanza, a convié les habitants de notre commune à une initiation gratuite aux techniques de Yoga. Une vingtaine de participants étaient réunis en plein air sur le terrain.

(Les cours ont repris les lundi matin et mardi soir)

L'Association des Parents d'Elèves propose tout au long de l'année des manifestations. Les bénéfices obtenus cette année ont permis de financer : des sorties scolaires (au Grand Pressigny, aux châteaux de Langeais et Candé, ...), la classe de neige (conjointement aux 2 communes)), des achats de matériel pour les écoles (vélos, trottinettes, matériel de tir à l'arc, but de hockey, jeux de cours, matériel de motricité, dictionnaires, jouets, jeux de société, outils pédagogiques....) ainsi qu'un spectacle offert aux familles. Ces investissements représentent un montant global de 12 000 €.



Le BAL MASQUE s'est déroulé le 7 février à la salle des fêtes de Saint-Règle. L'après-midi s'est clôturée par un délicieux goûter préparé par les parents. Ce moment festif, s'est prolongé avec une soirée fouées / karaoké dans une très bonne ambiance.

Le LOTO

Le 21 mars a eu lieu à Saint-Règle. Les joueurs, les plus chanceux, ont eu le plaisir de remporter de nombreux lots dont un vol en montgolfière.



« ŒUVRES D'ART » Fin mai, l'équipe de l'école de Saint-Règle et les enfants ont invité les familles à venir admirer ce qu'ils avaient réalisé et à déguster le goûter préparé par leurs soins. Les parents étaient ravis de découvrir les talents artistiques et culinaires de leurs enfants. L'APE a ensuite proposé à tous un spectacle « les farfadets » qui, à entendre les rires des petits et des grands, a été très apprécié. Et pour clôturer ce moment convivial, l'APE a offert un verre de l'amitié.



LA KERMESE DES ECOLES a eu lieu le dimanche 21 juin à Souvigny de Touraine.

Les enfants de l'école de Saint-Règle nous ont proposé un beau spectacle sur le thème du château fort.

Les enfants de l'école de Souvigny de Touraine, nous ont interprété de jolis chants et fait découvrir leur nouvelle école. De beaux spectacles. Les enfants ont pu



profiter des nombreux stands de jeux de la kermesse organisée par l'APE et tenus par les parents volontaires : chamboule tout, pêche à la ligne, tire au but.



Prochaines dates à retenir :

En octobre Vente de Gâteaux Bijou

14 et 15 novembre - Bourse aux jouets et puériculture à la salle polyvalente de Saint-Règle

12 décembre : le Marché de Noël de l'APE aura lieu à Saint-Règle dans le cadre de la fête de la lumière



Le programme « 1.2.3. CHEZ VOUS » : encore toute une année pour réaliser des travaux dans votre logement

Depuis le début de l'opération fin 2013 60 logements ont bénéficié du programme d'amélioration de l'habitat mis en place par la communauté de communes du Val d'Amboise.

35 propriétaires ont perçu des aides financières de l'Etat et du Département pour financer des travaux d'amélioration thermique (58 % de subvention en moyenne). Chez les personnes âgées 24 logements ont été adaptés pour leur permettre de rester plus longtemps à leur domicile. En comptant les caisses de retraite et la communauté de communes les projets autonomie sont aidés à 62 % en moyenne.

Le Pact a réalisé sur l'ensemble des communes une centaine de visites à domicile afin de conseiller les particuliers sur leur projet de travaux : réduire la facture énergie en isolant les combles, remplacer la baignoire par une douche, augmenter le confort dans le logement...etc

Le programme « 1.2.3. CHEZ VOUS » s'adresse aux ménages modestes (sous conditions de ressources) qui n'ont pas les moyens de financer seuls des travaux dans leur résidence principale.

Des permanences sont organisées sur le territoire le mercredi matin entre 9 h 30 et 11 h 00.

Au siège de la CCVA à Nazelles-Négron le 1^{er} mercredi du mois

A la mairie d'Amboise le 3^{ème} mercredi du mois

Contact possible dès maintenant avec le PACT: 02 47 36 25 50

303 rue Giraudeau-37000 TOURS

e-mail: 123chezvous@pact37.fr



Le défi familles à énergie positive, c'est reparti !

Vous êtes une famille de l'Indre-et-Loire et vous souhaitez vous engager pour le climat ? Vous voulez réduire vos consommations énergétiques de façon ludique et mettre parents et enfants à contribution ? Le Défi Energie est fait pour vous !

L'an dernier, 8000 familles en France ont participé au défi et ont réduit leur consommation de 12 % en moyenne !

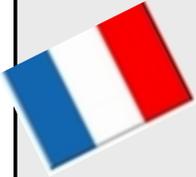
A votre tour !

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site du Défi Energie sur <http://centre.familles-a-energie-positive.fr/> ou contactez l'Agence Locale de l'Energie d'Indre-et-Loire (ALE 37) au 02 47 60 90 70 ou par mail sur contact@ale37.org

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 novembre 2015.

Retrouvez toutes les informations sur le défi sur <http://www.familles-a-energie-positive.fr/>





LES ELECTIONS REGIONALES - 6 ET 13 DECEMBRE 2015

A partir du 1er janvier 2015, la France sera organisée en **13 régions métropolitaines** créées à partir des 22 anciennes dont certaines ont fusionné, sans modification des départements qui la composent.

Notre région est inchangée, elle garde les mêmes contours : **6 départements : le Loiret, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher, l'Indre, le Cher et l'Eure-et-Loir.**

Les Conseillers régionaux sont élus pour 6 ans, à la proportionnelle, sur des listes de candidats comportant des sections départementales, ce qui permet à chaque département d'être représenté au sein de l'assemblée régionale.

AU PREMIER TOUR : la liste qui recueille la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit 1/4 des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis selon la règle de la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés.

AU SECOND TOUR : Si aucune liste n'obtient la majorité absolue il est procédé à un second tour.

Seules les listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés au 1er tour sont autorisées à se présenter au second.

Par ailleurs, les listes peuvent être modifiées entre les deux tours, puisque celles qui au premier tour ont obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec celles qui ont obtenu 10%.

LE VIVRE ENSEMBLE

Les membres du Conseil Municipal, tous très attachés à la nécessité de favoriser les rapports entre les habitants de notre petite commune rurale souhaitent rappeler les règles élémentaires de la vie citoyenne :



STATIONNEMENT DES VOITURES : les trottoirs ne peuvent être utilisés pour stationner les voitures.

Merci de respecter les piétons afin que ceux-ci ne soient pas obligés de se mettre en danger en empruntant la chaussée. Toute la zone péri scolaire en particulier doit être préservée de tout stationnement même momentanée.

RESPECT DES LIMITES DE VITESSE : Ce dernier s'impose à tous et à tous moments afin de prévenir tous risques d'accident. Nous rappelons que dans le cœur du village, incluant l'école, la vitesse est limitée à 30 à l'heure.

TRAVAUX EXTERIEURS :

Tailles de haies et arbres limitrophes : Afin d'éviter à tous prix les désaccords entre voisins le respect des règles doit être appliqué : (hauteur, dépassement sur la propriété du voisin, etc ...)



LES BRULAGES :

Rappel : le fait de brûler les déchets verts constitue une pollution et, est formellement interdite par la loi Grenelle de l'Environnement. Le fait de brûler 50 kg de déchets verts est équivalent à la pollution d'une voiture diesel qui parcourt 5900 km.... Les poussières et particules émises sont potentiellement cancérigènes Une réflexion s'impose donc en particulier pour favoriser ces évacuations vers la déchetterie pour ceux qui ne disposent pas de moyens adaptés. (entraide , entreprise de services, mise à disposition de conteneurs individuels...)



POUR LUTTER CONTRE LES CAMBRIOLAGES AYEZ LES BONS REFLEXES !

(réunion organisée par la gendarmerie qui a eu lieu le 21 septembre pour les habitants de Saint-Règle et Chargé qui transmet le message suivant :)... »

« Au mieux évitez les cambriolages, au moins aidez-nous à les résoudre ! En plus des réunions de prévention qui sont menées en étroite collaboration avec les maires des communes pour mieux vous prémunir contre les cambriolages, avoir les bons réflexes peut vous permettre d'aider la gendarmerie à identifier les auteurs.

Faites preuve de vigilance, souciez-vous de vos voisins et signalez à la gendarmerie tout comportement suspect en suivant ces quelques conseils :

- Relever les immatriculations des véhicules suspects ou inhabituels.
- Donner la description la plus précise possible des individus.
- Signaler immédiatement les faits à la gendarmerie en appelant le 17 ou la brigade d'Amboise.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez la gendarmerie d'Amboise au

02 47 30 63 70 »



N'oubliez pas que vous avez un élu qui habite chaque quartier de notre village. N'hésitez pas à faire appel à eux.

- **LES THOMEAUX** : Madame FAUQUET- Monsieur LEGROS
- **LA COTE CHAUDE** : Mesdames LORIAN & BROCHARD—Monsieur HERAULT
- **GIVRY** : Monsieur GABORIT
- **SAINT LUBIN** : Monsieur CASSABE
- **LA PELLETRIE** : Madame COSSU- Monsieur SOUQUET
- **LE BOURG** : Mesdames BARBIER-GUILBERT & MASSOUTRE—Monsieur CHARCELLAY
- **MAZEURE** : Madame BELLEFILLE C.



LE FRELON à PATTES JAUNES (dit frelon asiatique)

Que faire après la découverte ? Il convient de prévenir la mairie ou la communauté de communes, qui avertira la Fredon 37. Celle-ci vérifiera qu'il s'agit bien du frelon à pattes jaunes. L'identification sera assurée par un technicien ou agent de la commune formé à la reconnaissance du frelon, à l'aide de photos ou d'échantillons d'animaux morts. « Toutes les informations sont ensuite centralisées afin d'établir un recensement de cette espèce envahissante et suivre son aire de répartition », indique la plaquette éditée par la Fredon 37.

> **Comment se débarrasser de ce nid ?** Pour les nids habités, il est conseillé de faire appel à une entreprise spécialisée. Il est dangereux de détruire le nid soi-même. Une fois celui-ci détruit, le professionnel informe la Fredon 37, le particulier la mairie.

> **Le frelon asiatique est-il fréquent en Touraine ?** Il a été observé une première fois en 2009 en Indre-et-Loire dans trois communes. En 2013, il l'était dans plus d'une centaine de communes.

> **Comment le reconnaître ?** L'extrémité de ses pattes est jaune, sa face orangée, son abdomen noir avec une large bande orangée. Une ouvrière mesure de 17 à 22 millimètres (contre 18 à 25 pour le frelon européen). Entre avril et mai, le nid mesure la taille d'une balle de ping-pong. En octobre, il peut mesurer 1 mètre de haut.

> **Est-ce dangereux ?** Un frelon seul est peu agressif pour l'homme. Mais à proximité d'un nid, il peut attaquer en nombre. Comme pour les guêpes ou abeilles, la piqûre est très douloureuse et peut entraîner une réaction allergique. Le frelon asiatique est un prédateur d'insectes, notamment des abeilles.

> **Le piégeage déconseillé.** Le piégeage peut être utilisé à proximité de ruches pour réduire la prédation sur les abeilles, mais il n'est pas un outil de lutte contre le frelon asiatique. A ce jour, la seule méthode de lutte est la destruction des nids par des entreprises spécialisées.

N° VERT 0 800 00 79 66

Les plaquettes d'information et la liste de professionnels sont disponibles en mairie ou sur simple demande par mail, en écrivant à contact@fdqdon37.fr.

Contact : Fredon 37, 9 ter rue Augustin-Fresnel, à Chambray-lès-Tours, Tél. 02.47.66.27.66.

Plus d'infos sur <http://frelonasiatique.univ-tours.fr>

A VOS AGENDAS

JEUDI 29 OCTOBRE 20H30	FILMS D'HIER—GENS D'ICI (salle polyvalente) (organisé par Pays d'art et d'histoire de Touraine)
MARDI 11 NOVEMBRE 11 H -	COMMEMORATION DE L'ARMISTICE 1918 (Rendez vous à 11h parking de l'école)
SAMEDI 14 NOVEMBRE 9H	MESSE DE LA SAINT HUBERT (église de St Règle)
SAMEDI 14 NOVEMBRE 19H30	CONCOURS DE BELOTE (salle des mariages)
SAMEDI 14 et DIMANCHE 15 NOVEMBRE	BOURSE AUX JOUETS ET PUERICULTURE (salle polyvalente)
DIMANCHE 6 DECEMBRE	1er TOUR DES ELECTIONS REGIONALES
SAMEDI 12 DECEMBRE 15H	FETE DE LA LUMIERE & MARCHE DE NOËL
DIMANCHE 13 DECEMBRE	2eme TOUR DES ELECTIONS REGIONALES
21 OCTOBRE/18 NOVEMBRE 02 DECEMBRE	REPAS DU CLUB DE L'AMITIE (salle polyvalente)
9 JANVIER 2016 à 12H30	REPAS DES ANCIENS
9 JANVIER 2016 à 17 H	CEREMONIE DES VŒUX DE LA MUNICIPALITE

HORAIRES D'HIVER DE LA DECHETTERIE

Horaires à compter du 1er octobre 2015 et jusqu'au 31 mars 2016 :

Lundi, mardi et mercredi : de 9h à 12h 30 et de 14h 30 à 17h	Jeudi de 9h à 12h30
Vendredi de 9h à 12h et de 13h 30 à 17h	Samedi de 9h à 17h

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat est ouvert :

le LUNDI de 15h30 à 17h30
Le MERCREDI de 10h à 12h30
Le JEUDI de 17h à 19h30

Adresse :

2, place Saint-Louis—37530 SAINT-REGLE
Tel : 02 47 57 41 21 - Fax 02 47 57 63 22
mail : mairie.saintregle@wanadoo.fr

ASTREINTE DES ELUS :

UN SEUL NUMERO lorsque la Mairie est fermée et que vous avez besoin de joindre d'urgence un élu : **06 71 76 01 73**

*Rédaction : l'équipe de la communication
Responsable de la publication : Christine Fauquet- Mise en page et conception : Martine Lorient*

Imprimé par nos soins - Gratuit – Tirage à 240 exemplaires

